



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Édition 2017

3003 Berne-Wabern, 11 avril 2018

L'essentiel en bref

Période	Total des demandes		dont demandes Schengen		
	Total	Évolution	Total	Visas refusés	Taux de refus
2015	555'138		486'197	33'296	6.8%
2016	530'079	-25'059 (-4.5%)	463'557	34'735	7.5%
2017	587'298	+57'219 (+10.8%)	519'894	40'429	7.8%

Principales évolutions

- L'année 2017 a été marquée par un record de demandes de visa (587 298) !
- Le nombre de demandes de visa Schengen était en forte hausse par rapport à l'année précédente (+56 337 demandes, soit +12,1 %). Les demandes de visas nationaux ont pour leur part plus modérément progressé (+882 demandes, soit +1,3 %).
- Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des demandes émanant de ressortissants des cinq pays suivants : l'Inde (+30 795 demandes), l'Iran (+6450 demandes), la Chine (+5478 demandes), le Kosovo (+5303 demandes) et la Thaïlande (+4674 demandes).
- Au mois de mai, plus de 70 000 demandes de visa ont été traitées – un record inégalé depuis l'introduction du Monitoring des visas en 2015 – dont 28 335 par la seule ambassade de New Delhi (Inde).
- 80 % des demandes de visa Schengen ont été transmises par des prestataires de services externes ou en ligne.

Brève analyse des évolutions actuelles

0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger

0.1 Informations générales (cf. 1.1 – 1.8)

- Les visas dont le nombre a fortement progressé en 2017 par rapport à 2016 sont essentiellement les visas de tourisme (+48 230 visas délivrés). Cette hausse est particulièrement marquée chez les ressortissants indiens (+27 596 visas), chinois (+5623 visas), iraniens (+5011 visas) et thaïlandais (+4294 visas).
- L'année 2017 a été marquée par la délivrance d'un nombre record de visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL) depuis l'introduction du Monitoring des visas en 2015 (28 854 VTL, contre 24 850 en 2016). Les VTL sont délivrés soit lorsque les documents de voyage ne sont pas reconnus par tous les États Schengen, soit lorsque le demandeur ne satisfait pas à au moins une condition d'entrée, afin de lui permettre de circuler sur le territoire suisse dans des conditions spatio-temporelles définies. Ces visas sont accordés pour des *raisons humanitaires*, des *motifs d'intérêt national* ou pour honorer des *obligations internationales*.

En 2017, 90,7 % des VTL ont été délivrés en raison de la *non-reconnaissance des docu-*

ments de voyage par d'autres États Schengen, 4,8 % pour honorer des obligations internationales, 2,7 % pour des motifs d'intérêt national et 1,8 % pour des raisons humanitaires (cf. le chapitre 0.10, Visas humanitaires).

- Les visas nationaux sont accordés pour des séjours de plus longue durée (plus de 90 jours). Les autorisations de séjour sont délivrées par les autorités des migrations cantonales compétentes. Les visas nationaux peuvent être accordés pour des *raisons familiales* (regroupement familial, mariage, etc.) ou *professionnelles* (exercice d'une activité lucrative, p. ex.), pour d'autres motifs (traitement médical, p. ex.), ou en vue du suivi d'une *formation théorique* (école, études, etc.). En 2017, 59,8 % des visas nationaux ont été délivrés pour des *raisons familiales*, 18,3 % pour des *raisons professionnelles*, 17,1 % pour le suivi d'une *formation théorique* et 4,8 % pour d'autres motifs.
- Les visas nationaux ont été délivrés en premier lieu à des ressortissants kosovars (6458), indiens (5709) et américains (5697).
- En 2017, 7,8 % des demandes de visa ont été rejetées, un record depuis l'introduction du Monitoring des visas en 2015. En valeur absolue, les ressortissants kosovars se sont vu opposer autant de refus que les ressortissants indiens. La plus forte progression concerne néanmoins les ressortissants kosovars (+1400 visas refusés).
- Les refus étaient essentiellement motivés par l'absence de garantie quant à une sortie de Suisse dans les délais impartis. Cette raison a été invoquée en 2017 par la représentation suisse de New Delhi pour justifier le rejet de quatre demandes de visa sur cinq (86,1 %).

0.2 Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 – 1.8)

- La Suisse est, après la France et l'Allemagne, le pays qui, en 2017, a traité le plus grand nombre de demandes de visa Schengen en **Inde**. À deux reprises, l'ambassade suisse de New Delhi a reçu 1905 demandes et délivré 2292 visas en une journée. La quasi-totalité des demandes de visa Schengen (99,2 %) ont été enregistrées auprès de l'un des douze centres d'accueil (Visa Acceptance Centers, VAC) répartis dans le pays. L'année 2017 a été marquée par un record de dépôt de demandes par des ressortissants indiens (159 377) depuis l'introduction du Monitoring des visas en 2015. Les demandes de visa Schengen pour *raisons touristiques* ont progressé de façon significative par rapport à 2016 (+28 126 demandes, soit +29,5 %), ce qui a induit une légère hausse de la proportion de visas accordés à des *fins touristiques* (80,2 % en 2017, contre 77,5 % en 2016). Les touristes indiens privilégient les voyages en Suisse durant les mois les plus chauds, de mars à septembre. Le nombre de nuitées a progressé en conséquence par rapport à l'année précédente (+23,4 % selon les données de l'Office fédéral de la statistique, OFS).

On note également une hausse significative du nombre de voyages de motivation (9290 demandes en 2017, contre 7101 en 2016), organisés par les entreprises pour certains de leurs collaborateurs / revendeurs en récompense de leur engagement. Les demandes de visa traitées en Inde par la France ont progressé à peu près dans les mêmes proportions que celles traitées par la Suisse (+25 %), tandis que l'évolution a été plus modérée pour les demandes traitées par l'Autriche (+11,4 %).

- Après le recul enregistré en 2016, les demandes de visa émanant de ressortissants **chinois** ont à nouveau progressé en 2017 (+5478 demandes, soit +6,9 %), notamment celles pour raisons touristiques (+5502 visas, soit +12,1 %). Cette augmentation se reflète également dans les évaluations de l'OFS concernant le nombre de nuitées : +148 000 par

rapport à 2016 (+13,1 %), la plus forte progression en valeur absolue pour tout le continent asiatique.

Là aussi, la progression des demandes a été moins marquée pour la Suisse que pour l'Autriche (+47,2 %) et la France (+18,1%).

- Parmi les dix pays ayant enregistré le plus grand nombre de demandes de visa, la **Thaïlande** est remontée de la cinquième à la troisième place (+4674 demandes, soit +13,1 %). 96,9 % des demandes formulées par les ressortissants thaïlandais dans le monde ont été déposées dans la seule ville de Bangkok (Thaïlande). Cette hausse est essentiellement liée à la progression des demandes de visa pour des *séjours touristiques* (+4461 demandes, soit +12,9 %), une évolution qui se reflète également dans les évaluations de l'OFS relatives aux nuitées (+ 20,9 % en 2017). Le nombre de demandes de visa a chuté en octobre en raison des funérailles officielles du roi Bhumibol Adulyadej (du 25 au 29 octobre 2017), décédé un an plus tôt.
L'évolution modérée du nombre de demandes de visa enregistrées par nos voisins (+ 10,8 % pour l'Autriche, + 5,5 % pour la France) souligne la position particulière de notre pays en Thaïlande.
- Le nombre de demandes de visa émanant de ressortissants du **Kosovo** a fortement progressé en 2017 par rapport à 2016 (+5303 demandes, soit +16,5 %). Certains États Schengen comme l'Espagne ne reconnaissant pas le Kosovo comme un État indépendant, 24 295 VTL ont été accordés à des ressortissants kosovars en 2017 en raison de la *non-reconnaissance des documents de voyage par d'autres États Schengen*. Les ressortissants kosovars viennent en Suisse essentiellement pour rendre *visite à des amis ou parents* (84,2 % des demandes de visa Schengen). Plus d'une demande sur cinq (22,1 %) a été rejetée en 2017 en raison de la forte pression migratoire et de l'absence de justification de ressources financières suffisantes. La Suisse traite à Pristina (Kosovo) les demandes de visa pour le compte de l'Autriche, de la France, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. En 2017, elle a délivré pour ces pays au total 6352 visas Schengen.
- L'**Iran** est le pays où les demandes de visa ont le plus fortement progressé en 2017 (+48,7 %). Au total, 19 705 demandes ont été déposées, un record en valeur absolue depuis l'introduction du Monitoring des visas en 2015. En 2017, 5600 demandes de plus qu'en 2016 ont été déposées à des *fins touristiques*. Conséquence de l'augmentation du nombre de demandes de visa Schengen : davantage de demandes comportaient des justificatifs faux ou incomplets, ce qui a induit une hausse de la proportion de visas refusés par l'ambassade suisse de Téhéran (Iran) par rapport à 2016 (9,6%, contre 8,9 %). 90,7 % des visas ont été refusés parce que la *sortie de Suisse dans les délais impartis n'était pas garantie* et parce que les *informations sur le motif du séjour n'étaient pas crédibles*. L'augmentation du nombre de demandes de visa a été moins importante pour la France (+26,6 %) et pour l'Autriche (+3,4 %).

0.3 Accords de libéralisation en matière de visas et accords bilatéraux (cf. 1.9 – 1.10)

En 2017, l'Union européenne a signé un accord de libéralisation en matière de visas avec la Géorgie et l'Ukraine. Les ressortissants de ces deux pays peuvent donc entrer dans l'espace Schengen sans visa à la condition de posséder un passeport biométrique et d'y séjourner jusqu'à 90 jours sur une période de 180 jours. Cette réglementation s'applique également à la Suisse car l'exemption de l'obligation du visa constitue un développement de l'acquis de Schengen. Du fait de cette exemption, le nombre de demandes de visa émanant de ressortissants géorgiens est passé de 3667 en 2016 à 595 en 2017, celui émanant de ressortissants

ukrainiens de 8365 à 3990. Cela explique que l'Ukraine ne figure plus parmi les *dix pays affichant le plus grand nombre de demandes de visa*. L'accord ayant été signé à la mi-juin 2017, ses effets ne se feront pleinement sentir qu'en 2018.

En tant qu'État associé, la Suisse conserve la possibilité de conclure des accords visant la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels avec d'autres États. Les ressortissants de l'Azerbaïdjan et du Kirghizistan titulaires d'un passeport diplomatique sont libérés de l'obligation de visa depuis avril 2017 pour les premiers et depuis mai 2017 pour les seconds. Dans le cas de l'Azerbaïdjan, cette libération est également applicable aux titulaires d'un passeport de service biométrique (voir le chapitre 0.9, Passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels).

0.4 Accords de représentation (cf. 1.11 – 1.12)

Chaque État membre de Schengen a la possibilité de traiter des demandes de visas Schengen en représentation d'autres États membres ou de se faire représenter par un autre État Schengen dans la procédure d'octroi des visas¹. Ce système permet de combler les lacunes dans le réseau des représentations et de réduire considérablement le trajet des demandeurs.

En 2017, la Suisse a assumé 61 mandats de représentation sur 26 sites, pour le compte de 19 États. La Hongrie et l'Autriche ont été représentées sur plusieurs sites pour une durée limitée en raison de problèmes temporaires de capacités liés à l'organisation de manifestations d'envergure ou de problèmes techniques rencontrés avec le système d'information sur les visas.

En 2017, la Suisse a traité 26 241 demandes de visa en représentation d'autres États, soit 3910 de plus que l'année précédente (+17,5 %). Les accords passés avec la France, les Pays-Bas, l'Autriche et la Belgique comptent pour trois quarts de ces visas. L'ambassade de Suisse à Bichkek (Kirghizistan) est celle qui représente le plus grand nombre d'États avec 8 mandats. Celle de Vancouver (Canada) assume nouvellement 6 mandats, celles d'Antananarivo (Madagascar), de Colombo (Sri Lanka) et de Pristina (Kosovo) chacune 5 mandats.

82,7 % des demandes traitées par la Suisse en représentation d'autres États ont été déposées à Pristina (Kosovo, 8473 demandes), à Astana (Kazakhstan, 5278 demandes), à Bichkek (Kirghizistan, 4019 demandes) et à Colombo (Sri Lanka, 3912 demandes).

La Suisse a par ailleurs été représentée par un autre État Schengen sur 58 sites. À Suva (Fidji) et Achgabat (Turkménistan), un terme a été mis à la collaboration, la France ayant fermé sa section compétente en matière de visas. Les représentations des Pays-Bas à Mascate (Oman, 3260 visas, contre 2547 en 2016), de la Hongrie à Minsk (Belarus, 2043 visas, contre 2053 en 2016) et de la France à Almaty (Kazakhstan, 1487 visas, contre 1317 en 2016) sont celles qui ont délivré le plus de visas pour le compte de la Suisse. Au total, la France a délivré 4639 visas pour la Suisse, les Pays-Bas 3327, la Hongrie 2466 et l'Espagne 1000.

En vertu de l'accord-cadre signé avec la Principauté de Liechtenstein, entré en vigueur le 19 décembre 2011, la Suisse a traité 1578 demandes de visa pour le compte de la Principauté en 2017 (contre 1439 en 2016).

¹ Les demandes de visa traitées par la Suisse pour le compte d'autres États membres sont recensées dans la statistique des visas de la Suisse ; celles traitées par d'autres États membres pour le compte de la Suisse dans la statistique des pays concernés.

0.5 Prestataires de services externes (cf. 2.1 – 2.2)

Fin 2017, la Suisse collaborait avec 23 États Schengen. Les demandes de visa Schengen peuvent être déposées dans 63 centres d'accueil (Visa Acceptance Centers, VAC). Ces prestataires externes prélèvent une taxe supplémentaire dont le montant ne peut excéder la moitié du droit de visa ordinaire en vertu du code des visas (art. 17, al. 4), à savoir 30 euros.

En 2017, 383 535 demandes de visa Schengen ont été formulées auprès d'un VAC, soit 47 877 de plus que l'année précédente (2017 : 73,8 % des demandes Schengen ; 2016 : 72,4 %), un record inégalé depuis l'introduction du Monitoring des visas en 2015. Au mois d'avril, cette moyenne a même été dépassée, avec plus de quatre demandes Schengen sur cinq (81,5 %) traitées par les prestataires de services externes.

Trois demandes sur cinq (232 804, soit 60,7 %) ont été déposées dans un centre d'accueil en Inde, en Thaïlande ou en Chine. L'ambassade de New Delhi (Inde) est celle qui a enregistré la plus forte augmentation de demandes (voir le chapitre 0.2, Informations spécifiques concernant différents pays).

Les contrats passés avec les partenaires externes en matière de visas arrivant à échéance à la mi-juillet 2018, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a lancé un appel d'offres mondial en juillet 2017. Après évaluation des offres reçues, il a été décidé de reconduire le partenariat avec les deux prestataires de longue date, VFS Global et TLScontact.

0.6 Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)

Fin 2017, 35 des 91 représentations suisses à l'étranger permettaient aux demandeurs de visa de saisir et de transmettre leur demande de visa Schengen en ligne (www.swiss-visa.ch).

Cette possibilité a été introduite à Pristina (Kosovo) en juillet 2017. Le paiement en ligne du droit de visa (ePayment) est proposé depuis le 15 juin 2017 dans les représentations de Nairobi (Kenya), d'Atlanta (États-Unis) et de Singapour (Singapour).

7 % des demandes de visa Schengen traitées par les représentations étrangères (36 306 demandes) ont été transmises en ligne, contre 4,3 % en 2016 (19 912 demandes). Plus de la moitié des demandes supplémentaires enregistrées en ligne (58,5 %, soit 9585 demandes) l'ont été à l'ambassade de Pristina (Kosovo). Les ambassades de Bichkek (Kirghizistan), d'Amman (Jordanie) et de Katmandou (Népal) ont traité en 2017 un nombre nettement plus important de demandes transmises en ligne.

0.7 Buts du séjour (cf. 3.1 – 3.3)

En 2017, 92,2 % des visas Schengen ont été délivrés pour l'un des trois motifs suivants : *tourisme, affaires* et *visite à des amis ou parents* (2016 : 91,5 %). Si le nombre de demandes de visa Schengen pour *affaires* ou pour des raisons de *visite à des amis ou parents* est en recul, celui pour raisons de tourisme a fortement progressé (+48 230 visas, soit +21 %). En 2017, ce sont 42 524 demandes à des *fins touristiques* de plus qu'en 2016 qui ont été déposées par les seuls ressortissants indiens, chinois, iraniens et thaïlandais. Le nombre de visas Schengen accordés pour des séjours touristiques a ainsi franchi la barre des 40 000 (44 110, visas) au cours du mois de mai, un record inégalé depuis l'introduction du Monitoring des visas en 2015. Près d'un quart (24 %) des visas délivrés pour *visite à des amis ou parents* l'ont été à des ressortissants kosovars. Ceux délivrés pour *affaires* ont été remis dans les mêmes proportions (24,4 %) à des ressortissants chinois.

0.8 Sexe et âge des demandeurs (cf. 4.1 – 4.3)

En 2017, les femmes ont été presque aussi nombreuses que les hommes à déposer une demande de visa (50,1 %, contre 49,9 %). Les hommes et les femmes sont par ailleurs équitablement représentés dans les différentes classes d'âge : environ 47 % des femmes comme des hommes appartenaient à la catégorie des 19-40 ans et environ 35 % à celle des 41-65 ans, tandis que 13 % étaient âgés de moins de 18 ans et 5 % de plus de 65 ans.

Dans les cinq représentations ayant traité le plus de demandes, la part des femmes est nettement supérieure à ces moyennes, notamment à Bangkok (Thaïlande) où les femmes représentent 63,4 % des demandeurs. À Shanghai (Chine), Pékin (Chine) et Pristina (Kosovo), la proportion de femmes parmi les demandeurs de visa a été respectivement de 53,9 %, 52,1 % et 51,1 %. À l'inverse, les demandeurs étaient plus souvent des hommes à New Delhi (Inde, 53,7 %).

À Bangkok (Thaïlande), les demandes de femmes de la catégorie des 41-65 ans s'élèvent à 44,3 %, à seulement 42,7 % celles de femmes âgées de 19 à 40 ans et à 6,5 % celles de femmes de moins de 18 ans, un chiffre largement en dessous de la moyenne.

La répartition entre les classes d'âge s'écarte largement de la moyenne à Pristina (Kosovo) : 46 % des demandeuses avaient entre 41 et 65 ans, 10,4 % plus de 65 ans.

0.9 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 5.1 – 5.3)

Le nombre de visas délivrés aux titulaires d'un *passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel* a diminué par rapport à 2016 (-662 demandes, soit -5,8 %). Ce recul est plus important chez les détenteurs d'un passeport diplomatique ou spécial (-17 % et -9,3 %). Pour les titulaires d'un passeport diplomatique, cela concerne essentiellement les ressortissants de pays avec lesquels la Suisse a signé en 2016 ou en 2017 un accord visant la suppression du visa : Inde (-250 demandes), Koweït (-72 demandes), Azerbaïdjan (-64 demandes) et Chine (-40 demandes).

43,4 % des visas accordés aux titulaires d'un *passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel* ont été délivrés pour des raisons de *visite officielle*, 36,4 % pour des raisons de voyage d'affaires et 10 % pour des raisons touristiques.

Près de la moitié des demandes de visa émanant de titulaires d'un passeport spécial (48,4 %, contre 50,5 % en 2016) ont été traitées par l'ambassade à Pékin (Chine). Ce chiffre s'explique par le fait que 51,6 % des visas délivrés aux titulaires d'un *passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel* l'ont été à des ressortissants chinois. En 2017, 4326 visas ont été délivrés à des titulaires d'un passeport spécial et 1514 à des titulaires d'un passeport de service. Si les titulaires d'un passeport de service demandent un visa presque exclusivement pour des voyages d'affaires et des visites officielles, les titulaires d'un passeport spécial utilisent leur visa aussi pour une participation à des manifestations sportives (5,8 %) ou culturelles (3,2 %). Les ressortissants d'Arabie Saoudite arrivent en deuxième place pour les visas délivrés aux titulaires d'un *passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel* (852 visas). Par rapport à 2016, ce sont les demandes émanant de Saoudiens titulaires d'un passeport diplomatique ou spécial qui ont le plus fortement progressé (respectivement +84 visas / +17,5 % et +63 visas / +28,5 %).

0.10 Visas humanitaires (cf. 6.1 – 6.4)

522 visas humanitaires ont été délivrés en 2017, soit 226 ou près d'un tiers de moins (- 30,2 %) qu'en 2016. Ce recul concerne plus particulièrement les visas humanitaires des catégories² *Syrie II* (-112 visas, -49,6 %) et *Directive SEM du 25.02.2014* (-87 visas, -38,2 %), et s'explique en grande partie par la baisse du nombre de visas humanitaires délivrés à des ressortissants syriens (2017 : 218 visas ; 2016 : 436 visas).

Le conflit en Syrie a toutefois fortement pesé en 2017 également sur le nombre de visas humanitaires accordés. La délivrance de plus de la moitié des visas humanitaires par des représentations étrangères sises dans des pays voisins de la Syrie en témoigne : 24,9 % à Beyrouth (Liban), 21,3 % à Istanbul (Turquie) et 5 % à Amman (Jordanie). 41,8 % des visas humanitaires ont été délivrés à des ressortissants syriens : 113 visas ont été accordés sur la base de la décision du Conseil fédéral *Syrie II* du 6 mars 2015, 94 sur la base de la *Directive SEM du 25.02.2014*. Près de deux tiers (66,7 %) des visas de cette seconde catégorie ont été délivrés à des ressortissants syriens, à savoir des personnes dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans leur pays d'origine ou de provenance. Depuis l'entrée en vigueur de la décision du Conseil fédéral, 490 visas de la catégorie *Syrie II* ont été délivrés.

Un peu plus de la moitié des visas humanitaires (267, soit 51,1 %) relèvent de la catégorie *Raisons humanitaires* et se répartissent entre les ressortissants de 47 pays. Les ressortissants les plus représentés sont ceux du Kosovo, avec 116 visas, dont 108 délivrés par le SEM au titre d'une levée provisoire de l'interdiction d'entrée.

² Les différentes catégories de visas humanitaires sont détaillées au chapitre 6, Visas humanitaires.

Statistiques Monitoring des visas

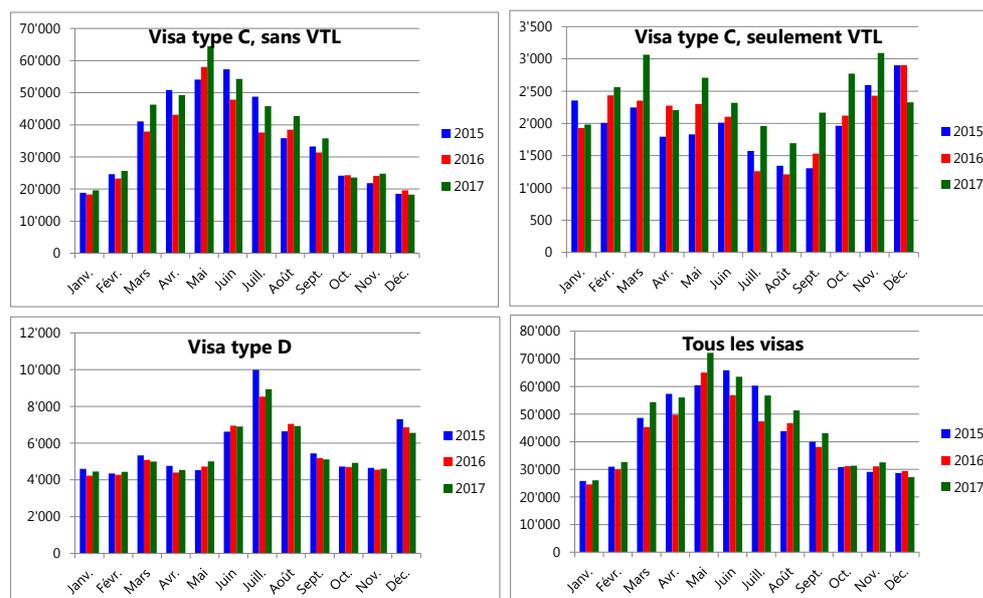
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2017, par types de visa

	Total		Schengen					National
	<i>Demandes</i>	<i>dél.</i>	A <i>dél.</i>	C <i>dél.</i>	VTL <i>dél.</i>	Refusé		D <i>dél.</i>
						<i>Total</i>	<i>Taux</i>	
Janv. 17	28'658	26'017	2	19'581	1'983	2'641	10.9%	4'451
Févr. 17	35'601	32'629	2	25'633	2'560	2'972	9.5%	4'434
Mars 17	58'359	54'339	5	46'270	3'066	4'020	7.5%	4'998
Avr. 17	59'011	56'036	3	49'294	2'207	2'975	5.5%	4'532
Mai 17	75'917	72'199	4	64'479	2'707	3'718	5.2%	5'009
Juin 17	67'310	63'543	1	54'317	2'318	3'767	6.2%	6'907
Juill. 17	60'611	56'736	2	45'841	1'960	3'875	7.5%	8'933
Août 17	55'047	51'321	3	42'694	1'695	3'726	7.7%	6'929
Sept. 17	46'492	43'080	1	35'798	2'168	3'412	8.2%	5'113
Oct. 17	34'771	31'299	4	23'598	2'772	3'472	11.6%	4'925
Nov. 17	35'737	32'502	3	24'800	3'090	3'235	10.4%	4'609
Déc. 17	29'784	27'168	1	18'275	2'328	2'616	11.3%	6'564
2017	587'298	546'869	31	450'580	28'854	40'429	7.8%	67'404
2016	530'079	495'344	65	403'907	24'850	34'735	7.5%	66'522
Différ.	+57'219	+51'525	-34	+46'673	+4'004	+5'694	+0.3%	+882

Légende : **A** : visa Schengen de transit aéroportuaire; **C** : visa Schengen uniforme; **VTL** : visa Schengen à validité territoriale limitée; **D** : visa national; **dél.** : délivré; **ref.** : refusé

1.2 Visas délivrés, évolution mensuelle, 2015 à 2017

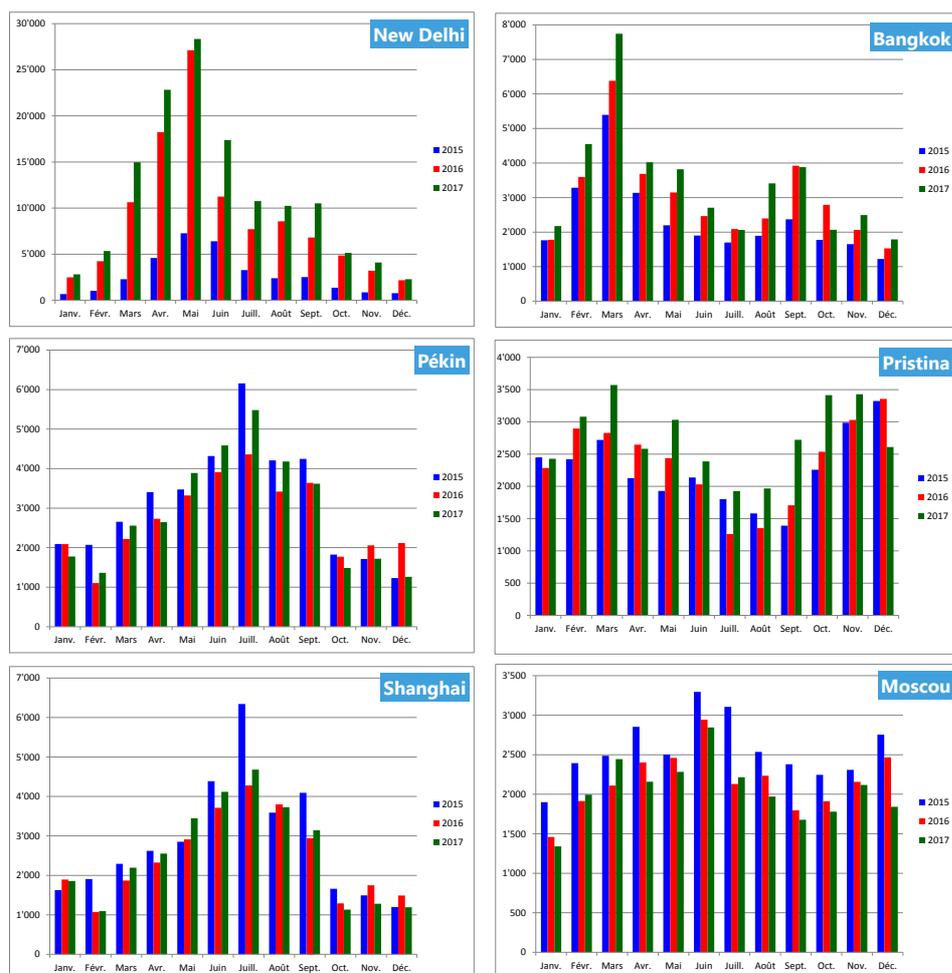


Indication : Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

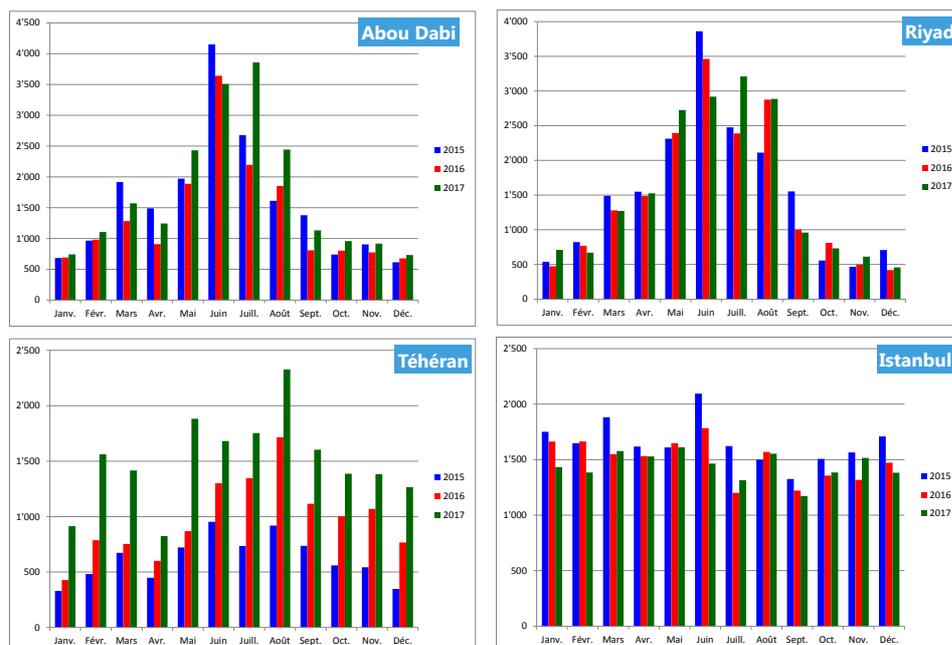
1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa en 2017 et 2016

Représentation	Schengen			Nat.	Total			2016		
	A	C	VTL	D	Dem.	dél.	ref.	Dem.	Position	Évolut.
1 New Delhi, Inde	0	130'632	95	4'048	134'775	128'020	6'755	107'313	1 (+/-0)	+25.6%
2 Bangkok, Thaïlande	0	39'495	16	1'209	40'720	39'518	1'202	35'835	2 (+/-0)	+13.6%
3 Pékin, Chine	0	32'748	8	1'799	34'555	33'987	568	32'740	3 (+/-0)	+5.5%
4 Pristina, Kosovo	3	6'007	24'434	2'709	33'153	26'835	6'318	28'367	5 (+1)	+16.9%
5 Shanghai, Chine	0	29'447	2	975	30'424	30'273	151	29'307	4 (-1)	+3.8%
6 Moscou, Russie	0	23'039	86	1'541	24'666	24'416	250	25'986	6 (+/-0)	-5.1%
7 Abou Dabi, EAU	0	20'208	181	241	20'630	19'087	1'543	16'497	9 (+2)	+25.1%
8 Riyad, Arabie saoudite	0	17'516	966	195	18'677	18'261	416	17'859	8 (+/-0)	+4.6%
9 Téhéran, Iran	0	17'416	130	454	18'000	16'317	1'683	11'756	10 (+1)	+53.1%
10 Istanbul, Turquie	1	15'568	275	1'480	17'324	15'482	1'842	17'982	7 (-3)	-3.7%

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2015 à 2017³



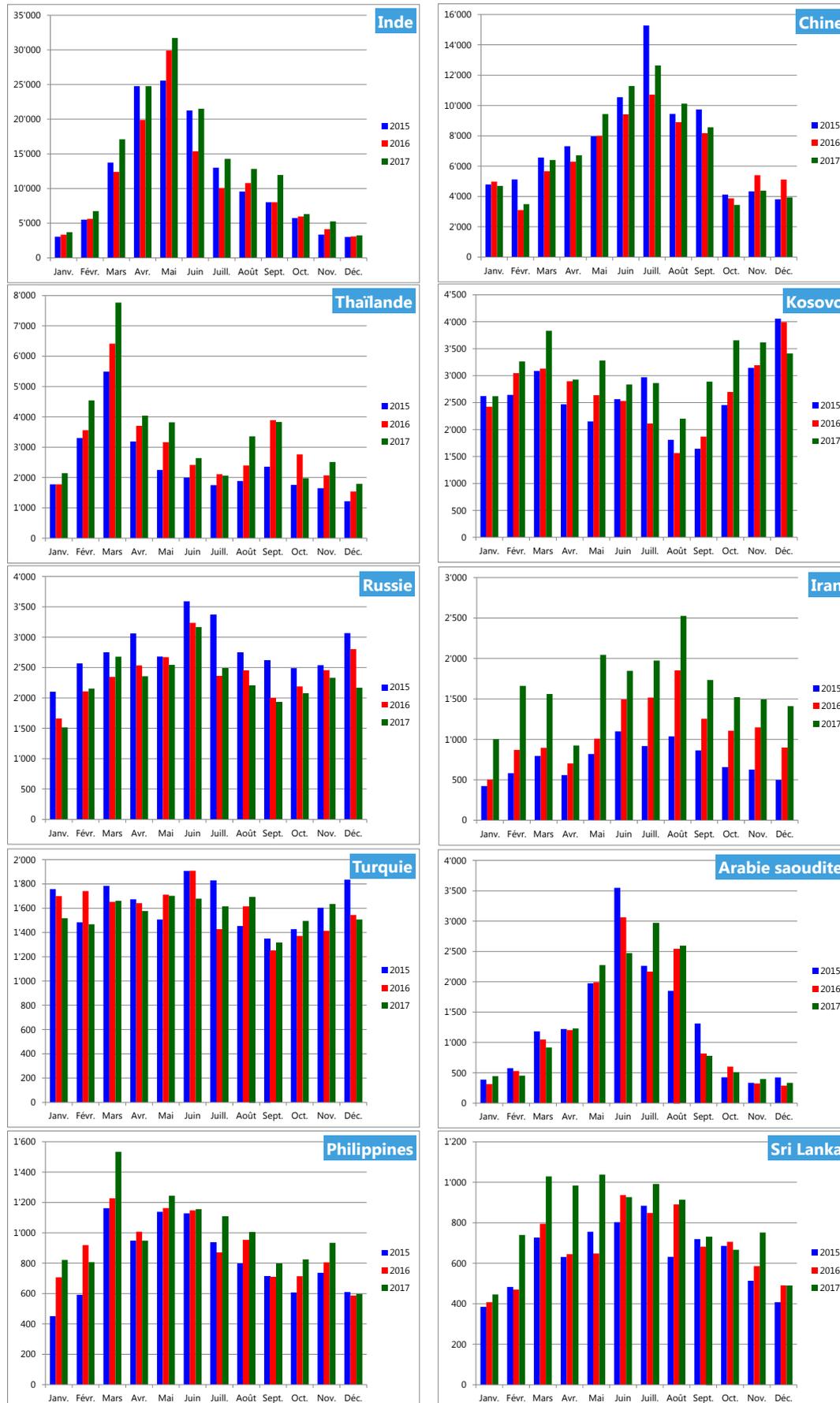
³ La délivrance de visas au Consulat général de *Mumbai (Inde)* a pris fin le 23 février 2016. Désormais, c'est l'ambassade de *New Delhi (Inde)* qui est compétente en la matière. Toutes les demandes de visa déposées en Inde depuis le 1er janvier 2016 sont réceptionnées à *New Delhi*.



1.5 Demandes de visa en 2017 et 2016 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs

Pays	Schengen			Nat. D	Total			Demande faite dans le pays	2016		
	A Dem.	C Dem.	VTL Dem.		Dem.	dél.	ref.		Dem.	Position	Évolut.
1 Inde	0	153'603	65	5'709	159'377	152'216	7'161	84.3%	128'582	1 (+/-0)	+23.9%
2 Chine	1	80'145	72	4'894	85'112	84'062	1'050	91.6%	79'634	2 (+/-0)	+6.9%
3 Thaïlande	0	39'164	3	1'323	40'490	39'354	1'136	96.9%	35'816	3 (+/-0)	+13.1%
4 Kosovo	3	6'382	24'553	6'458	37'396	30'574	6'822	86.3%	32'093	4 (+/-0)	+16.5%
5 Russie	0	23'990	118	3'502	27'610	27'371	239	87.0%	28'815	5 (+/-0)	-4.2%
6 Iran	7	18'512	144	1'042	19'705	17'900	1'805	91.0%	13'255	8 (+2)	+48.7%
7 Turquie	2	15'792	63	3'001	18'858	17'229	1'629	86.1%	18'964	6 (-1)	-0.6%
8 Arabie saoudite	0	14'347	809	210	15'366	15'333	33	97.4%	14'878	7 (-1)	+3.3%
9 Philippines	0	10'697	4	1'073	11'774	10'882	892	62.2%	10'807	9 (+/-0)	+8.9%
10 Sri Lanka	18	8'466	301	923	9'708	7'912	1'796	79.3%	8'108	13 (+3)	+19.7%

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2015 à 2017



1.7 Les dix pays avec le plus grand nombre de visas refusés en 2017 et 2016

Pays	Schengen						Total			2016		
	A		C		VTL		Dem.	ref.	Taux de refus	Dem.	ref.	Taux de refus
	Dem.	ref.	Dem.	ref.	Dem.	ref.						
1 Inde	0	0	153'603	7'161	65	0	153'668	7'161	4.7%	122'834	7'160	5.8%
2 Kosovo	3	3	6'382	6'299	24'553	520	30'938	6'822	22.1%	25'988	5'422	20.9%
3 Pakistan	0	0	7'571	2'317	203	0	7'774	2'317	29.8%	6'199	1'704	27.5%
4 Iran	7	0	18'512	1'804	144	1	18'663	1'805	9.7%	12'367	1'116	9.0%
5 Sri Lanka	18	1	8'466	1'774	301	21	8'785	1'796	20.4%	7'114	1'347	18.9%
6 Turquie	2	0	15'792	1'616	63	13	15'857	1'629	10.3%	16'165	1'004	6.2%
7 Syrie	0	0	2'302	1'290	973	157	3'275	1'447	44.2%	3'530	1'631	46.2%
8 Ghana	1	1	3'334	1'299	4	1	3'339	1'301	39.0%	3'081	1'073	34.8%
9 Algérie	0	0	3'537	1'173	9	2	3'546	1'175	33.1%	3'222	896	27.8%
10 Thaïlande	0	0	39'164	1'136	3	0	39'167	1'136	2.9%	34'590	831	2.4%

Indication : Les visas nationaux de type D ne sont pas refusés mais retirés. Par contre, l'autorisation de séjour qui va de pair au niveau cantonal peut être refusée.

1.8 Les dix représentations avec le plus grand nombre de visas refusés en 2017 et 2016

Représentation	Schengen						Total			2016		
	A		C		VTL		Dem.	ref.	Taux de refus	Dem.	ref.	Taux de refus
	Dem.	ref.	Dem.	ref.	Dem.	ref.						
1 New Delhi, Inde	0	0	130'632	6'753	95	2	130'727	6'755	5.2%	103'196	6'985	6.8%
2 Pristina, Kosovo	3	3	6'007	5'828	24'434	487	30'444	6'318	20.8%	25'686	5'095	19.8%
3 Istanbul, Turquie	1	0	15'568	1'842	275	0	15'844	1'842	11.6%	16'593	1'613	9.7%
4 Téhéran, Iran	0	0	17'416	1'683	130	0	17'546	1'683	9.6%	11'380	1'012	8.9%
5 Islamabad, Pakistan	0	0	4'277	1'633	272	0	4'549	1'633	35.9%	3'479	1'185	34.1%
6 Abou Dabi, EAU	0	0	20'208	1'528	181	15	20'389	1'543	7.6%	16'218	999	6.2%
7 Colombo, Sri Lanka	18	1	7'341	1'463	243	1	7'602	1'465	19.3%	6'000	1'079	18.0%
8 Accra, Ghana	1	1	3'400	1'392	0	0	3'401	1'393	41.0%	3'241	1'166	36.0%
9 Bangkok, Thaïlande	0	0	39'495	1'193	16	9	39'511	1'202	3.0%	34'686	793	2.3%
10 Algier, Algérie	0	0	3'359	1'103	0	0	3'359	1'103	32.8%	3'107	841	27.1%

1.9 Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE en 2017

Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE	Entrée en vigueur
Géorgie ⁴	28.03.2017
Ukraine ⁴	11.06.2017

1.10 Accords bilatéraux en 2017

Accords d'exemption de l'obligation du visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel	Entrée en vigueur
Azerbaïdjan (titulaires d'un passeport diplomatique et d'un passeport de service biométrique)	01.04.2017
Kirghizistan (titulaires d'un passeport diplomatique)	26.05.2017

1.11 États membres de Schengen représentés par la Suisse en 2017

La Suisse représente désormais :	Entrée en vigueur
l'Espagne dans la procédure d'octroi des visas à Vancouver (Canada)	01.04.2017
la Hongrie temporaire dans la procédure d'octroi des visas à Bichkek (Kirghizistan)	02.05 - 20.08.2017
l'Autriche temporaire dans la procédure d'octroi des visas à Astana (Kazakhstan), au Japon, à New Delhi (Inde), au Nigeria, à Pretoria (Afrique du Sud) et à Sydney (Australie)	19.10 - 27.10.2017
la Hongrie temporaire dans la procédure d'octroi des visas à Astana (Kazakhstan)	12.12 - 20.12.2017

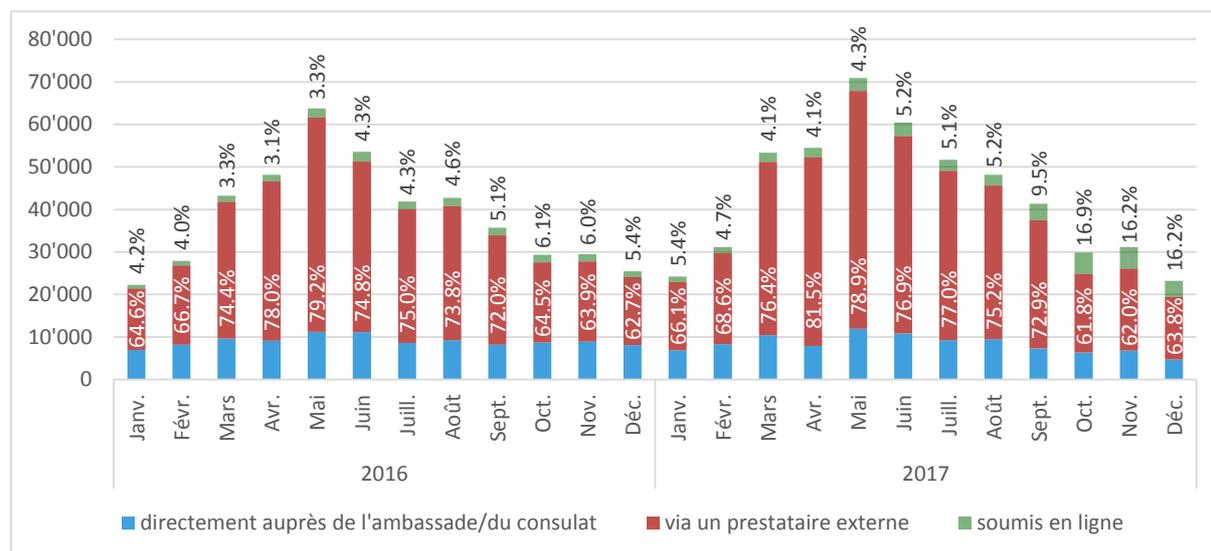
1.12 États membres de Schengen qui représentent la Suisse en 2017

La Suisse est désormais représentée par:	Entrée en vigueur
Aucune nouvelle représentation dans la procédure d'octroi des visas en 2017	
Levée de la représentation française à Achgabat (Turkménistan)	01.07.2017
Levée de la représentation française à Suva (Fidji)	30.11.2017

⁴ L'exemption de l'obligation de visa vaut exclusivement pour les titulaires d'un passeport biométrique.

2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2016 et 2017



2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes en 2017 et 2016

Représentation	Demandes Schengen			2016		
	Total	via prestataire externe	Pourcentage	via prestataire externe	Position	Évolut.
1 New Delhi, Inde	130'727	129'663	99.2%	102'131	1 (+/-0)	+27.0%
2 Bangkok, Thaïlande	39'511	37'050	93.8%	32'531	2 (+/-0)	+13.9%
3 Shanghai, Chine	29'449	27'474	93.3%	26'615	3 (+/-0)	+3.2%
4 Pékin, Chine	32'756	26'996	82.4%	24'688	4 (+/-0)	+9.3%
5 Abou Dabi, EAU	20'389	20'297	99.5%	16'075	7 (+2)	+26.3%
6 Moscou, Russie	23'125	20'072	86.8%	19'873	5 (-1)	+1.0%
7 Riyad, Arabie saoudite	18'482	17'634	95.4%	16'537	6 (-1)	+6.6%
8 Istanbul, Turquie	15'844	14'886	94.0%	15'276	8 (+/-0)	-2.6%
9 Guangzhou, Chine	12'235	11'621	95.0%	8'978	9 (+/-0)	+29.4%
10 Doha, Qatar	8'527	8'472	99.4%	8'585	10 (+/-0)	-1.3%

2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne en 2017 et 2016

Représentation	Demandes Schengen			2016		
	Total	en ligne	Pourcentage	en ligne	Position	Évolut.
1 Pristina, Kosovo ⁵	30'444	9'585	31.5%	-	-	-
2 Amman, Jordanie	2'480	2'369	95.5%	1'331	6 (+4)	+78.0%
3 Singapour, Singapour	3'043	2'177	71.5%	1'930	2 (-1)	+12.8%
4 San Francisco, États-Unis	2'670	1'916	71.8%	1'995	1 (-3)	-4.0%
5 Nairobi, Kenya	2'793	1'889	67.6%	1'752	3 (-2)	+7.8%
6 New York, États-Unis	3'181	1'849	58.1%	1'625	4 (-2)	+13.8%
7 Bichkek, Kirghizistan	4'750	1'799	37.9%	471	15 (+8)	+282.0%
8 Quito, Équateur	1'745	1'721	98.6%	1'519	5 (-3)	+13.3%
9 Vancouver, Canada	1'559	1'327	85.1%	843	9 (+/-0)	+57.4%
10 Katmandou, Népal	2'199	1'034	47.0%	237	23 (+13)	+336.3%

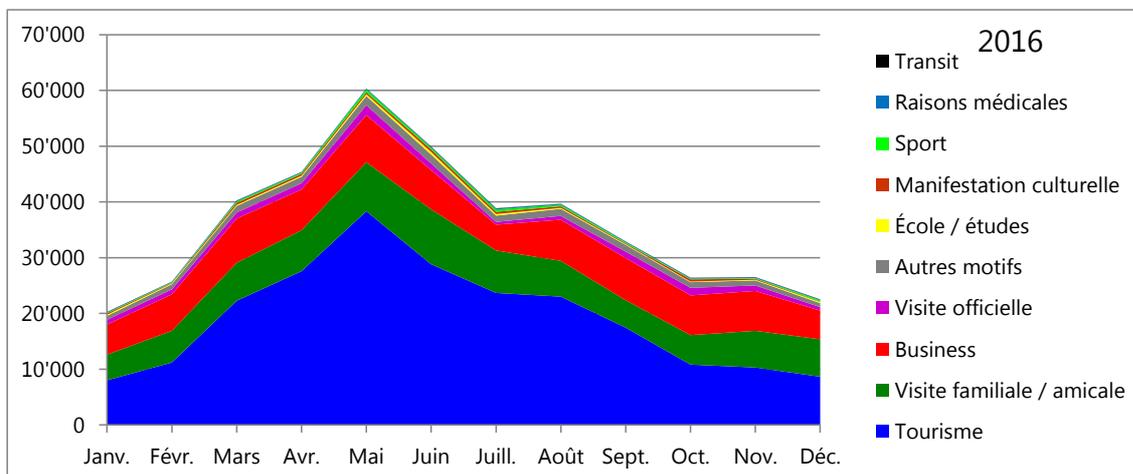
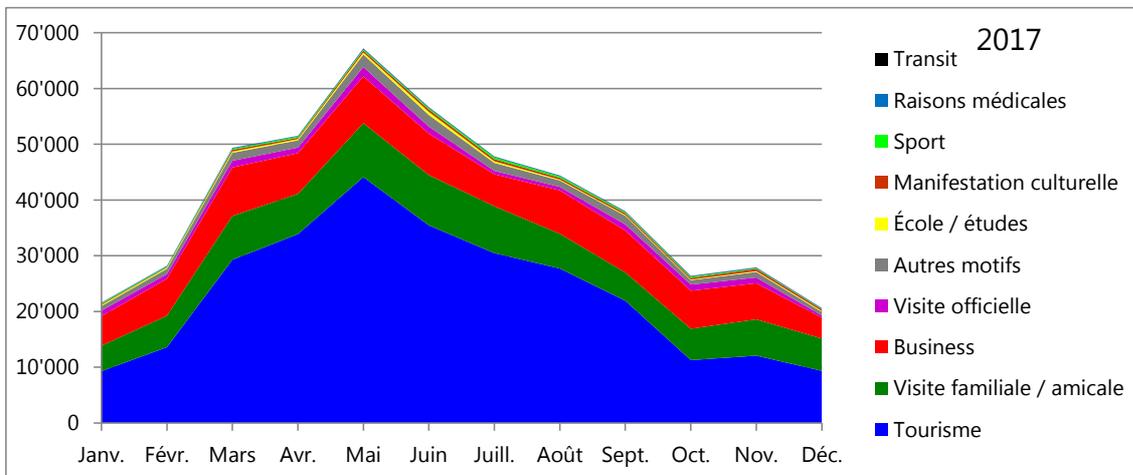
Indication : Certaines représentations à l'étranger offrent aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne (www.swiss-visa.ch). Le contrat signé ainsi que le passeport et les pièces complémentaires doivent ensuite être remises à la représentation compétente. En règle générale, les demandeurs doivent encore se rendre personnellement à la représentation pour la saisie des données biométriques, sauf s'il sont exemptés du prélèvement obligatoire des empreintes digitales en vertu du code des visas ou que la saisie de leurs empreintes digitales dans le VIS remonte à moins de 59 mois.

La demande en ligne n'est pas proposée dans les 23 pays dans lesquels une coopération existe avec un prestataire de services externe. Ce choix doit permettre d'éviter toute concurrence avec lesdits prestataires.

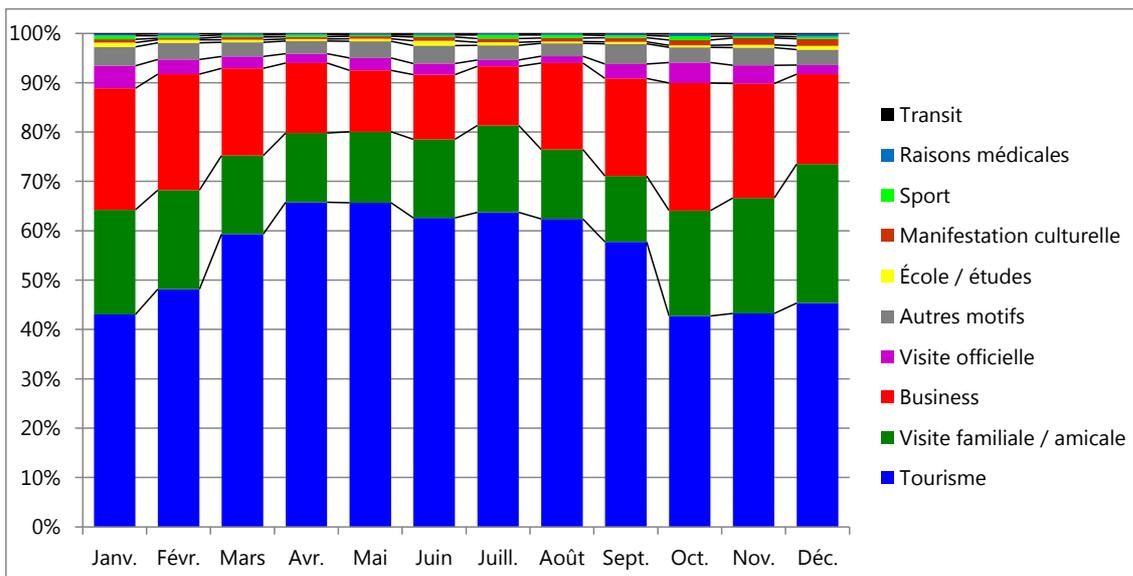
⁵ L'ambassade de Pristina (Kosovo) permet aux demandeurs de visa d'effectuer leurs démarches en ligne depuis juillet 2017. Il n'existe pas de chiffres comparables pour 2016.

3 Buts du séjour⁶

3.1 Évolution des dix buts de séjour possible, années 2017 et 2016

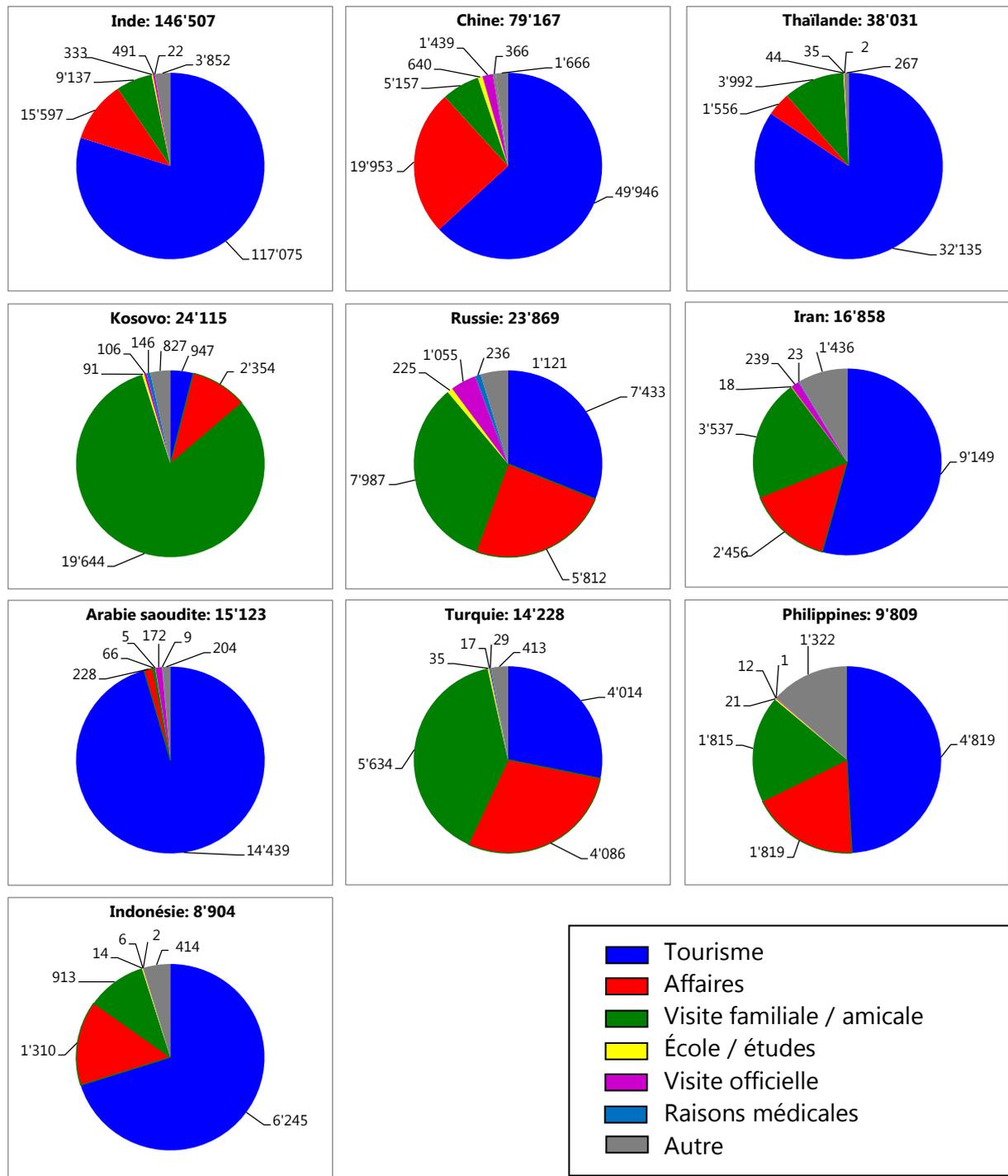


3.2 Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2017



⁶ Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés en 2017, ventilés par but de séjour

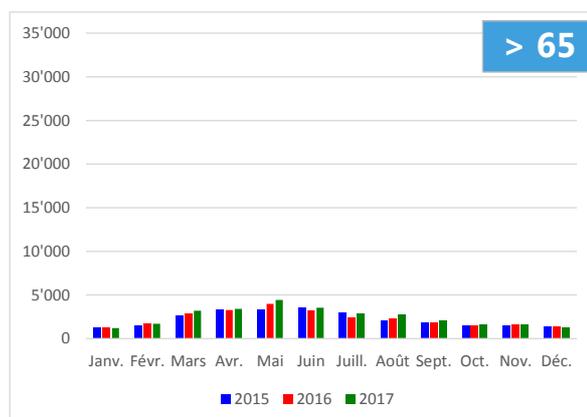
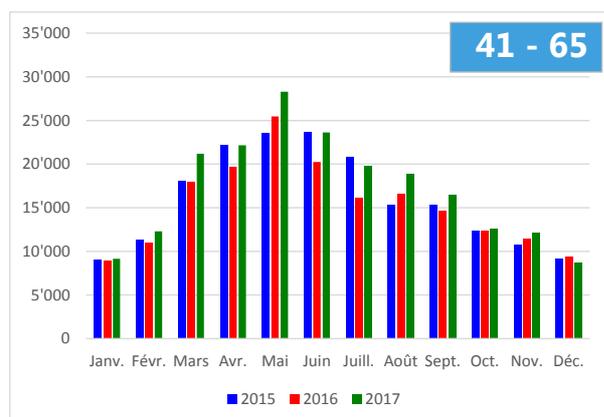
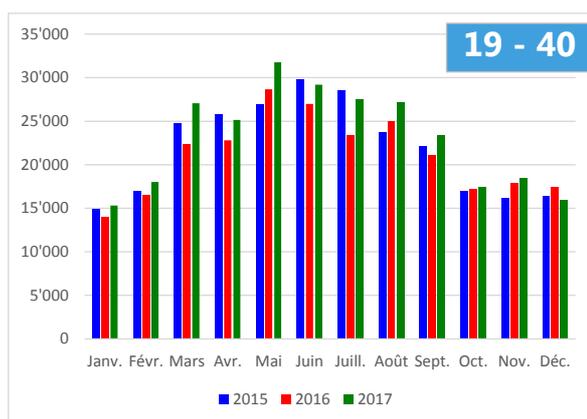
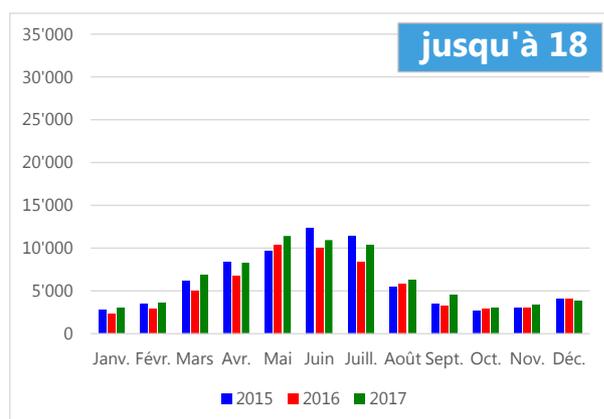


4 Sexe et âge des demandeurs

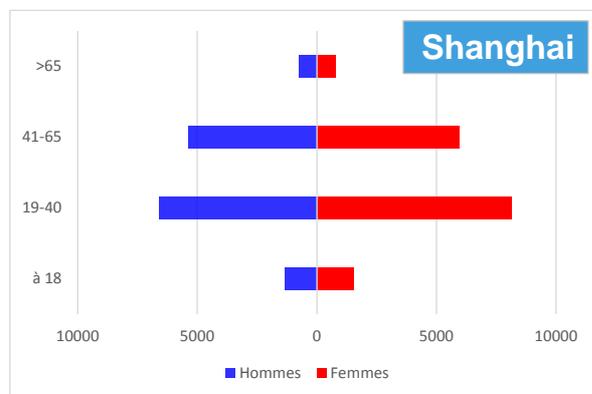
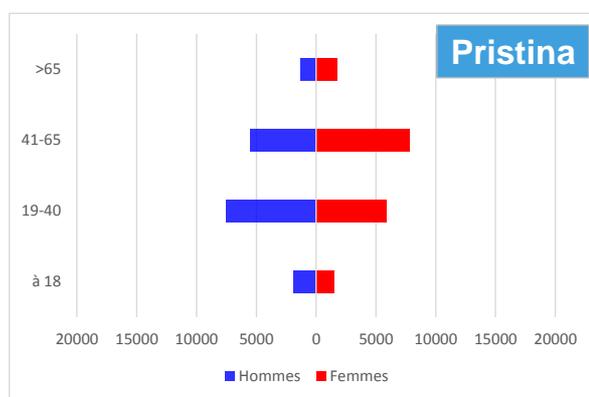
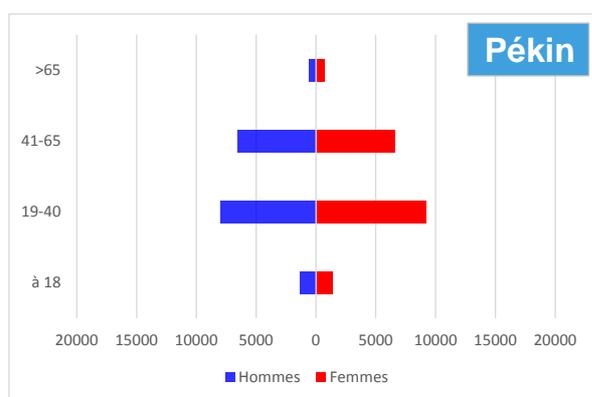
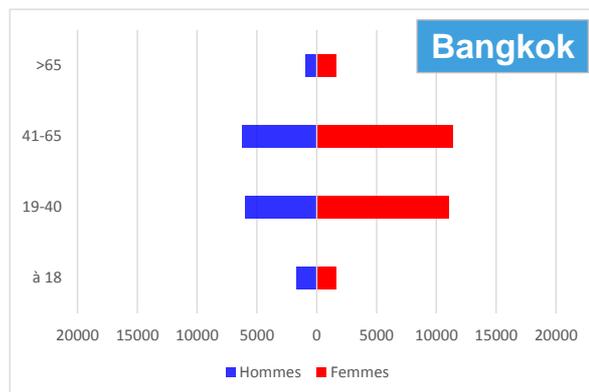
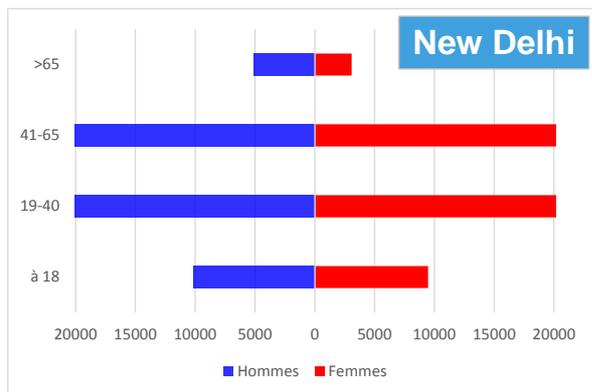
4.1 Sexe et âge des demandeurs, 2015 à 2017

Sexe et âge	2017		2016		2015	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Hommes	293'213	49.9%	266'606	50.3%	277'833	50.1%
jusqu'à 18	37'812		33'671		36'551	
19 - 40	138'222		129'346		131'171	
41 - 65	102'585		91'166		96'960	
> 65	14'594		12'423		13'151	
Femmes	294'085	50.1%	263'135	49.7%	277'205	49.9%
jusqu'à 18	37'646		34'120		37'151	
19 - 40	138'352		127'686		132'725	
41 - 65	102'828		88'411		93'714	
> 65	15'259		12'918		13'615	

4.2 Mise en regard des groupes d'âge, 2015 à 2017



4.3 Les cinq représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa en 2017, ventilées par sexe et âge des demandeurs



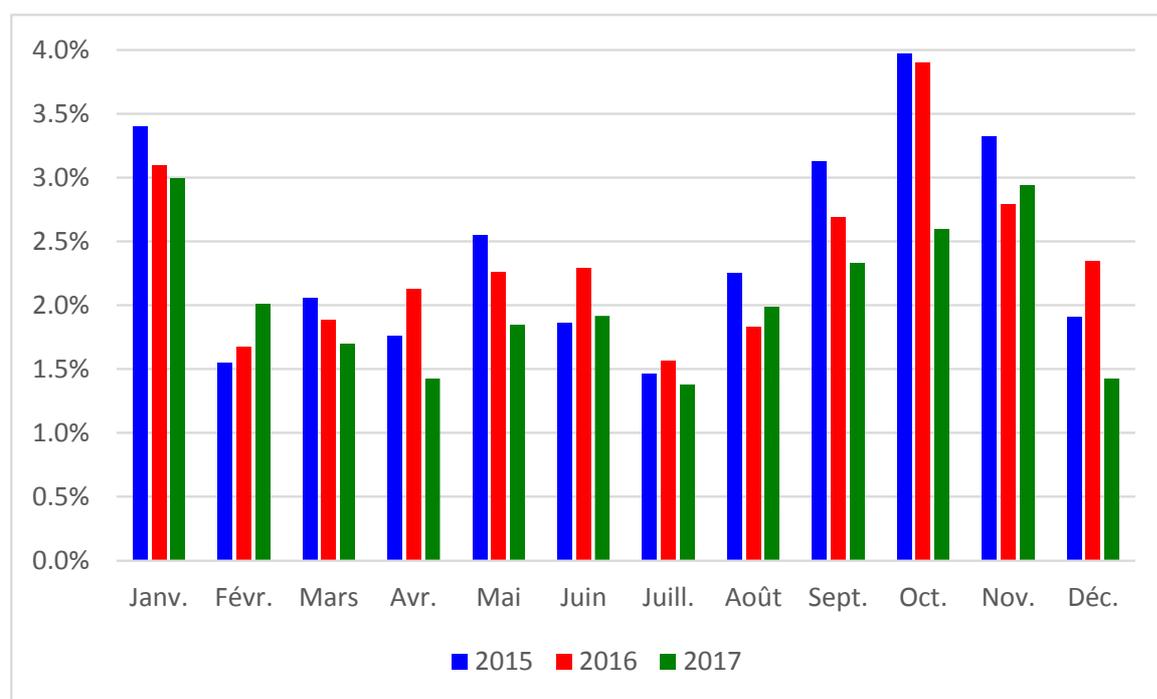
5 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

5.1 Vue d'ensemble de demandes de visa de détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2017

	Demandeurs titulaires de passeports D+S+Sp+O						Total des demandes	Proportion sur le total des demandes
	Total	dél.	diplomatique	de service	spécial	officiel		
Janv. 17	858	855	117	248	279	214	28'658	3.0%
Févr. 17	715	710	159	157	310	89	35'601	2.0%
Mars 17	990	981	191	214	387	198	58'359	1.7%
Avr. 17	841	829	163	194	337	147	59'011	1.4%
Mai 17	1'402	1'395	256	377	540	229	75'917	1.8%
Juin 17	1'290	1'276	190	319	544	237	67'310	1.9%
Juill. 17	836	827	210	171	346	109	60'611	1.4%
Août 17	1'095	1'078	162	294	538	101	55'047	2.0%
Sept. 17	1'085	1'074	167	335	455	128	46'492	2.3%
Oct. 17	903	887	105	260	402	136	34'771	2.6%
Nov. 17	1'050	1'045	108	273	545	124	35'737	2.9%
Déc. 17	424	405	107	69	170	78	29'784	1.4%
2017	11'489	11'362	1'935	2'911	4'853	1'790	587'298	2.0%
2016	12'151	12'042	2'263	3'005	5'304	1'579	530'079	2.3%
Différ.	-662	-680	-328	-94	-451	+211	+57'219	-0.3%

Légende : D+S+Sp+O = diplomatique, de service, spécial et officiel.

5.2 Proportion de demandes de visa de détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, 2015 à 2017



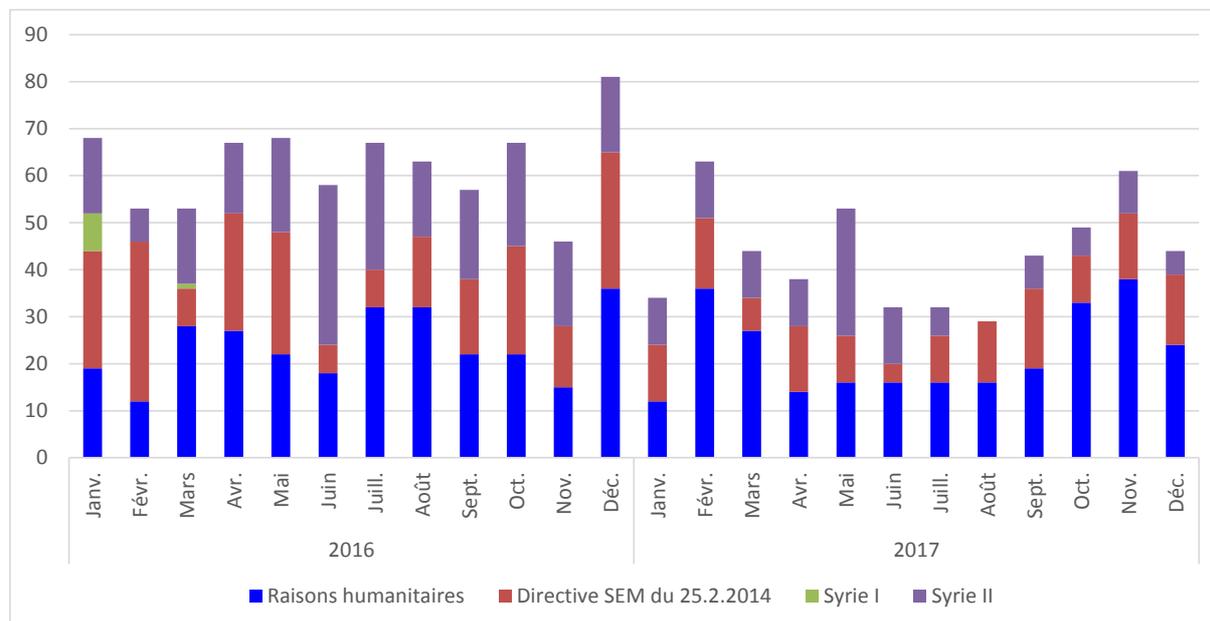
5.3 Demandes de visa de détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations en 2017 et 2016

Représentation	Demandes		Proportion D+S+Sp+O	2016		
	D+S+Sp+O	Total		D+S+Sp+O	Position	Évolut.
1 Pékin, Chine	5'561	34'555	16.1%	6'083	1 (+/-0)	-8.6%
2 Riyad, Arabie saoudite	847	18'677	4.5%	707	2 (+/-0)	+19.8%
3 Islamabad, Pakistan	333	4'845	6.9%	314	4 (+1)	+6.1%
4 Dhaka, Bangladesh	330	1'883	17.5%	300	5 (+1)	+10.0%
5 Colombo, Sri Lanka	317	8'110	3.9%	214	12 (+7)	+48.1%
6 Ho Chi Minh Ville, Vietnam	296	3'990	7.4%	255	7 (+1)	+16.1%
7 New Delhi, Inde	272	134'775	0.2%	468	3 (-4)	-41.9%
8 Shanghai, Chine	256	30'424	0.8%	242	9 (+1)	+5.8%
9 Moscou, Russie	252	24'666	1.0%	272	6 (-3)	-7.4%
10 Le Caire, Égypte	233	4'688	5.0%	246	8 (-2)	-5.3%

Légende : **D+S+Sp+O** = diplomatique, de service, spécial et officiel.

6 Visas humanitaires

6.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2016 et 2017



Indication :

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016 :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension⁷).
Ils sont classés ci-après dans la catégorie **Raisons humanitaires**.
- Les visas délivrés conformément à la directive spéciale sur les demandes de visa pour motifs humanitaires. Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire auprès de la représentation suisse compétente.
Ces visas apparaissent par la suite dans la catégorie **Directive SEM du 25.2.2014**.
- De septembre à novembre 2013, les ressortissants syriens ayant des parents établis en Suisse ont pu demander un visa humanitaire, à certaines conditions, en se fondant sur la directive spéciale sur l'octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens.
Ces visas figurent dans la catégorie **Syrie I**.
- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourraient bénéficier d'une protection en Suisse. Parmi elles, 500 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant d'entrer en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire.
Ces visas sont regroupés plus bas dans la catégorie **Syrie II**.

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	34	63	44	38	53	32	32	29	43	49	61	44	522
2016	68	53	53	67	68	58	67	63	57	67	46	81	748

⁷ Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

6.2 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2017, par catégorie

Catégorie	Nombre
Raisons humanitaires	267
Directive SEM du 25.2.2014	141
Syrie I	0
Syrie II	114

6.3 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2017, ventilés par les cinq principales représentations

5 principales représentations	Nombre
Beyrouth, Liban	130
Pristina, Kosovo	122
Istanbul, Turquie	111
Amman, Jordanie	26
Le Caire, Égypte	11
Colombo, Sri Lanka	11
Islamabad, Pakistan	11

6.4 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2017, ventilés par les cinq principales nationalités

5 principales nationalités	Nombre
Syrie	218
Kosovo	116
Territoire palestinien occupé	24
Sri Lanka	17
Érythrée	13
Irak	13

Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question : [Adresse courriel visa@sem.admin.ch](mailto:Adresse_courriel visa@sem.admin.ch)

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern



[Site internet Monitoring des visas](#)